



Assemblée générale

Distr. générale
5 octobre 2017

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-huitième session

Compte rendu analytique de la 701^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 2 octobre 2017, à 10 heures

Président(e) : M^{me} McCarney (Canada)

Sommaire

Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire

Débat spécial sur le Cadre d'action global pour les réfugiés

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.17-17401 (F) 051017 051017



* 1 7 1 7 4 0 1 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (A/AC.96/LXVIII/1)

1. **La Présidente** déclare ouverte la soixante-huitième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et souhaite la bienvenue à tous les participants, en particulier aux représentants des Fidji, de la Lituanie et du Paraguay, nouveaux membres du Comité exécutif. Les 101 membres que compte désormais le Comité exécutif lui assurent une large représentation géographique, représentation nécessaire sachant que les situations auxquelles le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) est confronté concernent plus que jamais le monde entier et exigent des ripostes concertées.

2. La Présidente dit combien elle a été touchée par la détresse des réfugiés qu'elle a rencontrés lors des visites qu'elle a effectuées en Éthiopie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie au cours de son mandat. Elle rappelle que plus de 65 millions de personnes dans le monde ont été contraintes de fuir les persécutions, les conflits, les situations de violence généralisée et les violations des droits de l'homme, et que l'année écoulée a été marquée par des situations d'urgence de grande ampleur, dans un contexte politique, social et économique tourmenté. Cela accroît la pression sur les organisations humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires, à un moment où des lueurs d'espoir émergent, essentiellement avec l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2016, et l'élaboration du Cadre d'action global pour les réfugiés.

3. Dans ce contexte, l'action de la communauté internationale en faveur de la prévention, de la protection et de la recherche de solutions est plus importante que jamais et le Comité exécutif joue, à cet égard, un rôle de catalyseur en tant qu'organe consultatif. La Présidente salue l'action des travailleurs humanitaires qui, sans relâche, font face aux conséquences ravageuses des conflits.

L'ordre du jour est adopté.

Les participants sont invités à regarder un court-métrage, intitulé « Shared solutions » (Solutions collectives), qui donne un aperçu des défis complexes que le HCR et ses partenaires doivent relever et qui présente des solutions possibles.

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire

4. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) remercie la Présidente pour l'engagement et le dynamisme dont elle a fait preuve au cours de son mandat. Rappelant qu'à New York, un an auparavant, les États ont réaffirmé les valeurs fondamentales que sont la solidarité et la protection envers les personnes contraintes de s'exiler et qu'ils se sont engagés à donner forme à cette responsabilité partagée, le Haut-Commissaire dit qu'il est plus que jamais urgent de mettre en œuvre le nouveau modèle qui place les droits, intérêts et capacités des réfugiés et des communautés d'accueil au cœur d'une réponse globale.

5. Le Haut-Commissaire rappelle que les crises actuelles s'aggravent : en cinq semaines à peine, un demi-million de Rohingyas ont fui les terribles violences au Myanmar, plus de 50 000 réfugiés ont fui le Soudan du Sud et 18 000 personnes ont fui d'intenses affrontements en République centrafricaine. Des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants fuient la violence des gangs en Amérique centrale ; le Yémen compte près de 3 millions de déplacés ; la République démocratique du Congo assiste au départ de réfugiés vers l'Angola en raison des violences au Kasai et à une envolée du nombre de déplacés (plus de 3 millions) ; et des réfugiés d'Érythrée, de Somalie et d'ailleurs, toujours victimes d'exploitation et de violences graves, physiquement et psychologiquement brisés, se trouvent en Méditerranée centrale, voie migratoire vers l'Europe qui s'étend du sud du Sahara à l'Italie, en passant par la Libye.

6. Les crises qui perdurent restent solidement ancrées : en Somalie, malgré les efforts du Gouvernement, les combats et les attaques directes contre des villages et des infrastructures civiles se poursuivent ; en Afghanistan, le nombre de victimes civiles a atteint son plus haut niveau depuis dix ans ; à Tindouf (Algérie), les réfugiés sahraouis survivent à peine avec des rations alimentaires de plus en plus maigres, alors qu'ils espèrent une solution depuis quarante ans. La liste ne s'arrête pas là : on pourrait notamment y ajouter le Burundi, l'Ukraine ou la République bolivarienne du Venezuela.

7. Les circonstances ayant fait de l'adoption de la Déclaration de New York une nécessité n'ont pas changé. En effet, les réfugiés et les déplacés sont le symptôme le plus visible de sociétés fracturées dans lesquelles des facteurs combinés attisent conflits et persécutions, et les flux de réfugiés sont la conséquence inévitable d'une coopération internationale défaillante à laquelle se substituent des actions fragmentées. La protection est constamment mise à l'épreuve et il arrive que la question des réfugiés soit instrumentalisée, ceux-ci devenant alors une marchandise faisant l'objet de transactions commerciales entre États. De plus en plus souvent, les droits des réfugiés sont érodés, les frontières se ferment, les admissions sont limitées, les responsabilités sont esquivées, les procédures d'asile sont restreintes, la détention est indéfiniment prolongée dans des conditions épouvantables, les dossiers sont traités au niveau extraterritorial et les retours se font prématurément en raison des pressions exercées. À cela s'ajoute une xénophobie croissante qui vise également les réfugiés.

8. Malgré la dégradation de l'environnement de protection dans de nombreuses régions du monde, y compris les pays industrialisés, un vaste élan de solidarité, souvent ancré dans la société civile et renforcé par le dynamisme de maires, de chefs d'entreprise et d'autres figures publiques, se manifeste. Le caractère international de la protection des réfugiés a pris de nouvelles formes, notamment la constitution de réseaux de villes, d'organisations de la société civile, d'associations du secteur privé ou d'entités sportives, entre autres formes de collaboration transfrontière. Plus important encore, les principaux pays d'accueil de réfugiés continuent à faire preuve d'une générosité et d'un engagement extraordinaires pour protéger les réfugiés. Des mesures doivent être prises pour soutenir leurs efforts, renforcer la protection, atténuer les conséquences de la présence d'un grand nombre de réfugiés et partager réellement les responsabilités. Il s'agit non seulement d'une question de principes ou de valeurs, mais également de la construction de la stabilité régionale et mondiale. La protection des réfugiés et la sécurité sont des objectifs complémentaires qui doivent être réalisés ensemble.

9. Constatant que le nombre de déplacés continue d'augmenter depuis cinq ans (65,6 millions fin 2016) et que, depuis le début de l'année, plus de 2 millions de personnes ont fui leur pays, le Haut-Commissaire souligne que ces personnes doivent être protégées en urgence contre les dangers auxquels elles sont exposées, en particulier la violence sexiste et sexuelle. Il exprime sa gratitude au personnel du HCR et de ses partenaires qui protègent et aident, sans relâche, avec courage et dévouement, tous les réfugiés.

10. Bien qu'aucune crise actuelle de déplacés ne semble pouvoir être réglée dans l'immédiat, de nouvelles dynamiques importantes voient le jour, par exemple en Syrie, où les signaux de résilience émergents doivent être encouragés, et dans le Nord-Est du Nigéria, où les investissements rapides en faveur du développement, annoncés à la Conférence d'Oslo en février 2017, doivent être réalisés pour aider les anciens réfugiés et leurs communautés à reconstruire leur vie. En vue de soutenir l'action des pays d'asile en matière de protection, tout en favorisant les conditions propices à l'émergence d'éléments constitutifs de solutions, il faut investir dans l'éducation (seuls six enfants réfugiés sur 10 vont actuellement à l'école, contre neuf enfants sur 10 en moyenne dans le monde), les moyens de subsistance et le développement des compétences, ce qui préparera les réfugiés à rentrer chez eux, le moment venu.

11. L'heure est venue de se préparer à l'avenir. Le Cadre d'action global pour les réfugiés, qui figure en annexe de la Déclaration de New York, contient un nouveau modèle d'action, qui prendra ensuite la forme d'un pacte mondial sur les réfugiés, prévoyant le partage des responsabilités et engageant tous les États. Ainsi, les pays et communautés d'accueil bénéficieront d'un soutien plus prévisible, le nombre de lieux de réinstallation et de voies légales d'émigration vers des pays tiers augmentera, et la résolution des conflits

passera par une participation accrue afin que le rapatriement volontaire devienne une véritable option viable. Il convient de travailler sur tous ces points avec la même détermination, y compris au niveau régional.

12. Le Costa Rica, Djibouti, El Salvador, l'Éthiopie, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, l'Ouganda, le Panama, la République-Unie de Tanzanie et la Somalie appliquent actuellement le Cadre. Des résultats sont déjà visibles sur le terrain, par exemple l'adoption d'une loi autorisant les réfugiés à travailler (Djibouti), la scolarisation de 20 000 enfants réfugiés supplémentaires (Éthiopie) ou encore l'octroi de terres aux réfugiés (Ouganda).

13. Dans le nouveau modèle, l'action en faveur du développement et les financements sont également essentiels pour renforcer la résilience, permettre l'autosuffisance et ouvrir la voie à des solutions à moyen et à long termes. Afin de favoriser l'inclusion socioéconomique des réfugiés, le HCR a noué plusieurs partenariats, notamment avec des organismes de développement bilatéral, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Toutes les activités menées avec ces organismes font écho aux recommandations du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire. Le Haut-Commissaire précise que le HCR et la Banque mondiale ont élaboré, en étroite collaboration, les programmes qui seront financés par les 2 milliards de dollars des États-Unis alloués sous forme de subventions et de prêts aux pays à faible revenu accueillant des réfugiés, dans le cadre de la dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), et que, le 29 septembre 2017, le Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale a confirmé que la première soumission de huit programmes de pays, d'un montant total supérieur à 1 milliard de dollars, pouvait être financée. Par ailleurs, le HCR participe aux travaux menés pour faire avancer la réforme du système de développement des Nations Unies, lancée par le Secrétaire général de l'ONU, dans l'espoir que les programmes politiques, humanitaires et de développement s'appuient sur des mandats institutionnels différents mais complémentaires.

14. En 2016, un demi-million des 17,2 millions de réfugiés relevant de la compétence du HCR ont pu rentrer chez eux. Bien que ce chiffre soit deux fois supérieur à celui enregistré en 2015, les retours se sont faits dans des circonstances loin d'être idéales, faisant craindre pour leur pérennité.

15. La responsabilité envers les réfugiés et les déplacés est collective et ne peut être assumée que dans le cadre d'une collaboration avec les acteurs du développement. Cela est notamment le cas pour la réinstallation des réfugiés. Bien qu'il s'agisse d'une solution importante, en 2017 il est probable que moins de 100 000 lieux de réinstallation seront offerts (soit 43 % de moins qu'en 2016), alors que près d'1,2 million de réfugiés en auraient besoin. Le Haut-Commissaire salue l'appel que la Commission européenne a lancé aux États Membres pour offrir 50 000 lieux de réinstallation et demande de nouveau aux pays d'asile et de transit en Méditerranée centrale d'offrir 40 000 lieux de réinstallation supplémentaires. La réinstallation fait partie des actions nécessaires pour améliorer l'accès à la protection et aux solutions dans les pays d'origine, de transit et d'asile.

16. Par ailleurs, des progrès sont constatés en ce qui concerne la réduction de l'apatridie. En 2016, 60 000 personnes ont acquis une nationalité et des réformes ont été adoptées pour réduire l'apatridie au Brésil, en Équateur, au Kenya, à Madagascar et dans les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Malgré cette avancée, les situations d'apatridie prolongées ne sont pas réglées, l'augmentation des déplacements forcés accroît les risques d'apatridie et la tendance est à la privation arbitraire de nationalité. Le lien entre apatridie et déplacement apparaît très clairement en ce qui concerne la communauté rohingya au Myanmar : il faut non seulement régler la question de leur citoyenneté et de leurs droits, mais également établir les conditions nécessaires à un développement inclusif permettant de combattre la grande pauvreté dans laquelle vivent toutes les communautés de l'État Rakhine.

17. La Déclaration de New York, qui est fondée sur une approche engageant l'ensemble de la société, demande à de multiples acteurs et organismes de s'investir directement dans les situations de réfugiés. Aussi le HCR a-t-il renforcé sa collaboration avec les entreprises,

les philanthropes, les associations sportives et les fondations, qui exercent une forte influence sur les politiques publiques. Le HCR collabore également avec la Chambre de commerce internationale afin d'examiner les perspectives de coopération avec les 6 millions d'entreprises qui font partie du réseau de celle-ci. Il s'efforce actuellement de créer les conditions nécessaires pour que le secteur privé lui alloue chaque année 1 milliard de dollars. Les partenariats avec les organismes des Nations Unies et les ONG demeureront quant à eux indispensables à tous les aspects de l'action du HCR. Le HCR collabore notamment avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), désormais affiliée à l'ONU, aux fins de la gestion des mouvements migratoires mixtes, notamment en Libye et en Méditerranée centrale.

18. En 2016, le HCR a alloué 1,4 milliard de dollars à plus de 900 partenaires. Les premiers acteurs à faire face à une situation d'urgence étant les parties prenantes et les organisations locales, le HCR a affecté 20 % des dépenses afférentes aux programmes à des partenaires locaux et nationaux ; il s'efforcera de faire passer ce taux à 25 %, conformément à l'engagement qu'il a pris au titre du Pacte relatif au financement de l'action humanitaire. Le Haut-Commissaire nourrit de nombreux espoirs pour 2018 quant au Pacte mondial sur les réfugiés. Il encourage les pays à contribuer aux débats relatifs à cet instrument, qui offre la possibilité d'améliorer la gestion des crises de réfugiés à l'échelle mondiale.

19. La capacité d'adaptation et la créativité du HCR lui ont permis de gérer, au fil des années, de graves situations de déplacement. Récemment, l'ampleur et la nature de la crise des réfugiés syriens l'ont poussé à adopter de nouvelles stratégies, à exploiter les nouvelles technologies et à révolutionner la manière dont il répond aux besoins des réfugiés. Cependant, pour faire face aux nouveaux défis posés par l'évolution rapide des technologies, la mondialisation et les changements climatiques, le HCR devra innover, mais également se transformer, conformément à la Déclaration de New York, et examiner les moyens de tirer le meilleur parti de ses compétences et de son expérience. Le processus de préparation du pacte mondial est l'occasion d'étudier et de promouvoir cette transformation. Au mois de janvier 2017, le HCR a publié ses orientations stratégiques pour 2017-2021, qui doivent être mises en œuvre conformément à la vision définie dans la Déclaration de New York. Pour cela, le Haut-Commissaire a fait réaliser un examen indépendant du siège du HCR afin de garantir l'efficacité, le dynamisme et la capacité d'adaptation de l'organisation. Les fonctions et systèmes du siège font actuellement l'objet d'un réaménagement. Une importante réforme des systèmes pour les ressources humaines est également en cours. De plus, l'accès à de meilleures données étant essentiel pour mener une action efficace, le HCR s'efforce d'améliorer sa capacité à fournir des données de qualité concernant les réfugiés et les communautés d'accueil.

20. Le HCR souhaite que chaque réfugié dispose d'une identité numérique. Pour mener à bien cette initiative, il entend notamment collaborer, au cours des trois années à venir, avec la Banque mondiale, dans le but de mettre en place un système mondial de gestion des données concernant les déplacements forcés. En outre, conformément à l'engagement qu'il a pris au titre du Pacte relatif au financement de l'action humanitaire, le HCR investit dans de nombreuses interventions en espèces ; l'aide financière qu'il a apportée en 2016 a bénéficié à 2,5 millions de personnes et a été, pour la première fois, supérieure à l'assistance en nature.

21. Soucieux de garantir l'intégrité dans toutes les activités du HCR, le Haut-Commissaire a décidé de lancer une nouvelle stratégie de gestion des risques visant à prévenir la fraude et la corruption et à améliorer l'exécution des programmes. Cette stratégie est déjà mise en œuvre au Kenya.

22. En 2016, le HCR a reçu 3,9 milliards de dollars de contributions volontaires. Néanmoins, bien qu'il ait disposé de 4,4 milliards de dollars, il a enregistré, à la fin de l'année, un déficit de financement de 41 %. En 2017, la situation est encore moins bonne, alors même que les besoins sont plus importants ; ayant déjà reçu 3,3 milliards de dollars de contributions volontaires, l'organisation devrait disposer de 4,2 milliards de dollars, ce qui ne lui permettra de répondre qu'à la moitié des besoins. Les prévisions pour 2018 sont encore plus incertaines. C'est pourquoi le Haut-Commissaire demande à tous les donateurs d'accroître leur aide en assurant un financement rapide et flexible.

Débat spécial sur le Cadre d'action global pour les réfugiés

Une vidéo de M. Jim Yong Kim (Banque mondiale) est projetée.

23. **M. Onek** (Ouganda) dit que l'Ouganda accueille des réfugiés depuis les années 1940 dans le cadre d'une politique d'ouverture conforme aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux réfugiés. Les réfugiés reçoivent le même traitement et jouissent des mêmes droits que les Ougandais. Au fil des années, l'Ouganda a adopté différentes mesures pour satisfaire les besoins des réfugiés et des communautés d'accueil en matière de développement, comme la stratégie en faveur de l'autonomie, l'aide au développement destinée aux zones accueillant des réfugiés et le programme d'installation. L'Ouganda, qui a intégré les réfugiés à son plan national de développement, avait mis en œuvre les dispositions du Cadre d'action global pour les réfugiés avant même que celui-ci ne soit élaboré.

24. En ce qui concerne le premier pilier du Cadre, qui porte sur l'admission et les droits, il faut noter que l'Ouganda a toujours mené une politique d'ouverture à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile. Il a incorporé la Convention de 1951 et la Convention sur les réfugiés en Afrique dans son droit interne en adoptant la loi de 2006 sur les réfugiés, qui prévoit notamment que les réfugiés ont le droit de participer à la vie politique ougandaise au même titre que les Ougandais. Les réfugiés peuvent aussi élire leurs propres dirigeants dans le cadre des Conseils pour la protection des réfugiés. Pour ce qui est du deuxième pilier, qui concerne les besoins immédiats et les besoins à plus long terme, l'Ouganda, qui accueille plus de 2 000 réfugiés par jour depuis 2015, gère sans heurt les nombreuses situations d'urgence qui se présentent et offre aux réfugiés des services de secours. De même, conformément au troisième pilier, il encourage l'autonomie des réfugiés grâce à différentes mesures. C'est ainsi que la loi de 2006 sur les réfugiés autorise ceux-ci à travailler sans permis de travail. En ce qui concerne l'élargissement des solutions prévu par le quatrième pilier, l'Ouganda considère que la réinstallation des réfugiés dans un pays tiers est une solution durable sous-exploitée et qu'elle devrait être appliquée par la communauté internationale conformément au principe de partage des charges. Concernant le rapatriement librement consenti, prévu par le cinquième pilier, la communauté internationale tout entière devrait aider les pays d'origine à se stabiliser de manière à permettre le retour des réfugiés.

25. L'Ouganda continuera d'aider les pays qui le souhaitent à tirer des enseignements de son modèle de gestion des réfugiés. Bien qu'il compte parmi les pays les moins avancés, il poursuivra sa politique d'ouverture à l'égard des personnes qui demandent l'asile. Il entend contribuer à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et appuyer les activités du secrétariat du Cadre d'action global pour les réfugiés, une fois que celui-ci sera opérationnel.

26. **M. Erginay** (Turquie) souligne qu'un an après l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, on compte 22 millions de réfugiés à travers le monde. Dans ce contexte, les pays qui font face à un flux considérable de migrants et de réfugiés, y compris la Turquie, continuent de solliciter l'aide de la communauté internationale afin d'accroître la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil. M. Erginay rappelle que la Turquie soutient sans réserve l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés et la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés.

27. Aujourd'hui, la Turquie accueille 3,3 millions de réfugiés, dont plus de 3 millions de Syriens, ce qui fait d'elle le plus grand pays d'accueil au monde. Outre les efforts qu'elle déploie pour trouver une solution politique au conflit syrien, la Turquie continue d'appliquer sa politique d'ouverture et s'attache à garantir la participation active des réfugiés à la vie sociale et économique du pays. Ainsi, moins de 10 % des Syriens vivent dans des centres de protection temporaires. Les Syriens ont obtenu le droit de travailler en Turquie en janvier 2016 et plus de 22 600 permis de travail ont été délivrés depuis. Par ailleurs, la création en 2013 de la Direction générale de la gestion des migrations a contribué à améliorer la gestion des flux de réfugiés.

28. Concernant l'éducation, le taux de scolarisation des enfants réfugiés a doublé en un an pour atteindre 60 % en 2017. En outre, plus de 13 000 enseignants syriens participent à l'éducation des jeunes et environ 400 universitaires syriens ont trouvé un emploi dans des universités turques. M. Erginay met par ailleurs l'accent sur le fait que les Syriens ont

gratuitement accès aux services de santé turcs ; ces six dernières années, environ 26 millions de patients réfugiés ont été pris en charge et plus de 224 000 bébés syriens sont nés en Turquie.

29. M. Erginay précise que la Turquie a versé près de 30 milliards de dollars pour les personnes qu'elle accueille et que les contributions extérieures sont loin de répondre aux attentes et aux besoins. Les pays riches et industrialisés devraient accroître les sommes versées au titre de l'aide humanitaire et de l'aide au développement en fonction de leur PIB. M. Erginay conclut en rappelant que la responsabilité de répondre aux besoins des réfugiés ne devrait pas reposer sur quelques pays et régions du monde.

30. **M. Mohammadi Far** (République islamique d'Iran) déclare que son pays accueille actuellement environ un million de réfugiés, majoritairement des Afghans et des Iraquiens, et que malgré la faiblesse des contributions internationales, il s'emploie constamment à assurer leur protection et à leur fournir des services en matière d'éducation, de santé et d'emploi.

31. En ce qui concerne l'éducation, M. Mohammadi Far souligne que plus de 420 000 élèves réfugiés sont inscrits dans des écoles iraniennes cette année, ce qui représente un coût direct de plus de 250 millions de dollars (alors que les fonds octroyés par les organisations internationales n'atteignent pas 3 millions de dollars), et que 25 000 réfugiés suivent actuellement des cours à l'université. S'agissant des soins de santé, tous les réfugiés peuvent être vaccinés gratuitement et toutes les femmes peuvent bénéficier de soins de santé maternelle et gynécologique gratuits. M. Mohammadi Far ajoute que la présence de réfugiés porteurs de maladies telles que la tuberculose ou les hépatites constitue une menace pour la santé publique et déplore que la somme totale que le HCR a allouée en 2017 à la santé des réfugiés ne dépasse pas 1,5 million de dollars. Enfin, concernant l'emploi, il précise que les réfugiés et personnes déplacées ont occupé plus de 700 000 postes, alors que la création d'emplois et la lutte contre le chômage sont l'un des plus grands défis auxquels les autorités iraniennes sont confrontées.

32. M. Mohammadi Far dit que l'accueil des réfugiés fait peser sur l'Iran une pression économique, politique et sociale considérable et que le pays n'est capable ni de s'engager davantage ni de continuer sur sa lancée. Il appelle à renforcer le partage des charges et des responsabilités et à trouver un juste équilibre entre l'engagement des pays d'accueil et celui des autres pays du Cadre d'action global pour les réfugiés. Il ajoute que les pays développés devraient accueillir plus de réfugiés que les autres, compte tenu de leur capacité d'absorption et de leur niveau de développement, que toute personne est libre de demander l'asile où elle le souhaite et que toute disposition limitant ce droit devrait être supprimée, que la question de la réinstallation des réfugiés devrait être prise davantage au sérieux et, enfin, qu'il faudrait créer un mécanisme de partage des charges et des responsabilités afin d'assurer la transparence et l'équité.

33. **M^{me} Guenther** (Allemagne) se réjouit de la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés, qui bénéficiera aux réfugiés aussi bien qu'aux communautés d'accueil et qui servira de nouvelle norme pour faire face aux grands mouvements de réfugiés et empêcher la prolongation des crises. Elle ajoute que l'Allemagne est l'un des premiers pays à avoir fourni un appui financier direct au HCR et à ses équipes pour le lancement du Cadre d'action global et qu'elle octroie depuis des années des financements prévisibles et à grande échelle aux pays accueillant de nombreux réfugiés.

34. M^{me} Guenther précise qu'au plus haut niveau du Gouvernement fédéral, un organe de coordination et une équipe spéciale réunissant des secrétaires d'État de plusieurs ministères ont été mis en place. En outre, des réunions de coordination ont été organisées avec des représentants des 16 Länder. Elle met également l'accent sur le rôle non négligeable de la société civile et des citoyens allemands, qui contribuent grandement à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

35. Concernant le renforcement du partage des responsabilités et les mesures à inclure dans le programme d'action du pacte mondial sur les réfugiés, M^{me} Guenther rappelle la nécessité d'établir un mécanisme permettant de lier la responsabilité d'un pays à son niveau de contribution réel en termes d'accueil et d'appui aux pays d'accueil. Elle ajoute qu'il faut prendre des mesures coordonnées et précoces visant à empêcher la prolongation des crises et à assurer le financement d'urgence.

36. **M. Abera** (Éthiopie) dit que l'Éthiopie protège actuellement près d'un million de réfugiés, ce qui fait d'elle la deuxième nation d'Afrique accueillant le plus de réfugiés. Ces derniers viennent de plus de 20 pays, et notamment du Soudan du Sud, d'Érythrée et de Somalie. L'Éthiopie est partie à la Convention relative au statut des réfugiés et à son Protocole, ainsi qu'à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. La loi relative aux réfugiés (*Refugee Proclamation*), adoptée en 2004, a fait l'objet d'une révision afin de servir de fondement légal à l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés. La loi révisée dispose notamment que les réfugiés ont le droit de travailler, d'aller et venir librement, d'avoir accès à la justice et à l'éducation et d'obtenir des papiers d'identité.

37. M. Abera explique qu'actuellement le dispositif de gestion des flux de réfugiés comporte trois grands domaines d'action : les camps de réfugiés, la vie hors des camps et l'intégration locale. Le Gouvernement prend des mesures visant à réduire le placement en camp et à accroître l'importance des deux autres domaines d'ici dix ans. Lors du Sommet des dirigeants sur les réfugiés en septembre 2016, coorganisé par l'Éthiopie, le pays a pris neuf engagements visant à améliorer la protection des réfugiés, notamment en matière d'éducation, d'intégration, d'emploi, d'état civil, d'accès aux services sociaux et de vie hors des camps. Ces engagements entrent dans le Cadre d'action global dans la mesure où ils ont pour objectif de renforcer l'autosuffisance des réfugiés et d'appuyer les communautés d'accueil. M. Abera souligne que l'éducation est l'une des priorités des autorités et que le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire devrait atteindre l'objectif fixé de 70 %.

38. Enfin, M. Abera fait observer que plusieurs difficultés entravent l'accomplissement des neuf engagements et la mise en œuvre du Cadre d'action global, notamment le manque de fonds pour répondre aux situations d'urgence et l'arrivée massive de migrants, dont une part croissante est constituée de jeunes.

39. **M^{me} Nims** (Secrétaire générale de la Commission nationale jordanienne de la femme) rappelle que la Jordanie est une terre d'accueil pour les réfugiés. Elle a accueilli depuis 1948 2 millions de réfugiés palestiniens et accueille à l'heure actuelle 1,3 million de réfugiés syriens, dont 660 000 sont enregistrés. La Jordanie compte un réfugié pour 11 habitants, soit la proportion de réfugiés la plus importante au monde après le Liban. Le flux de réfugiés syriens a été à la fois massif et soudain, et il a été difficile d'adapter les infrastructures et les capacités pour y faire face rapidement et efficacement. La Jordanie s'est engagée à fournir des services de qualité aux réfugiés tout comme aux Jordaniens et les pouvoirs publics ont apporté des solutions ponctuelles aux problèmes qui se présentaient, avec l'aide des organisations de la société civile, des organismes de l'ONU et des donateurs, dans le cadre du Plan de réponse. Le Pacte jordanien, qui a été présenté lors de la Conférence de Londres en 2016 et vise à soutenir la croissance du pays tout en préservant sa résilience et sa stabilité économique, constitue un tournant majeur dans la réponse à la crise des réfugiés syriens. Dans ce cadre, la Jordanie s'est engagée à employer 200 000 Syriens. À l'heure actuelle, plus de 62 000 permis de travail ont été accordés, dont 4 % à des femmes. L'exigence de parrainage a été supprimée en août afin que les réfugiés puissent changer facilement d'emploi et soient moins exposés à l'exploitation par le travail.

40. Les organisations de la société civile viennent en aide aux réfugiés, dans les camps de réfugiés et en dehors des camps, en leur fournissant des moyens de subsistance, un accès à l'éducation et à la santé, une assistance juridique et un service d'état civil, ainsi qu'un appui psychologique, entre autres. Le HCR, l'UNICEF, ONU-Femmes et le PNUD contribuent à ces actions. La Commission nationale de la femme collabore au Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité et organise des consultations dans ce cadre avec des Jordaniennes et des réfugiées. La prévention de l'extrémisme est l'un des objectifs de ces actions, de même que la lutte contre la violence sexiste. L'autonomie économique des femmes est également encouragée par une aide à la constitution et au fonctionnement de coopératives, avec la participation des réfugiées syriennes. Les mesures prises sur le plan économique ont pour but à la fois de tirer parti de la présence des réfugiés et de lutter contre les effets négatifs de celle-ci.

41. La communauté internationale doit aller plus loin dans le partage des responsabilités. En 2015, 36 % des engagements pris concernant la Jordanie ont été honorés et ce taux était de 60 % en 2016. Il ne faut pas oublier que le Cadre d'action global pour les réfugiés comporte quatre piliers ; il convient bien sûr d'alléger la pression exercée sur les pays d'accueil et de renforcer l'autonomie des réfugiés, mais il faut aussi élargir les possibilités de solutions dans les pays tiers et aider à mettre en place dans les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité. La Jordanie, qui pratique la politique de la porte ouverte, doit faire face à des flux de réfugiés soudains alors que les pays tiers tardent à proposer des solutions. En ce qui concerne le retour des réfugiés, les efforts visant à mettre un terme au conflit en Syrie ainsi qu'à l'occupation en Palestine sont insuffisants. Le Cadre d'action global doit être adapté au contexte dans lequel il est appliqué, afin de permettre l'intégration des réfugiés et la stabilité économique. Il convient aujourd'hui d'institutionnaliser les processus et solutions élaborés jusqu'à présent pour disposer d'une approche nationale coordonnée entre tous les partenaires et apporter des solutions durables. La mise en œuvre d'un cadre régional pour les réfugiés permettrait en outre de décloisonner les initiatives locales et d'entendre la voix des réfugiés.

42. **M. Denton** (Chambre de commerce internationale) dit que l'organisation Australia for UNHCR, qu'il dirige, a collecté 38 millions de dollars en 2017 auprès du secteur privé pour les activités du HCR et s'est engagée à contribuer à hauteur de 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. La Chambre de commerce internationale, dont il est le Vice-Président, représente quelque 6,8 millions d'entreprises dans le monde. C'est le principal représentant du secteur privé à cette échelle. Elle a été créée il y a cent ans, afin de promouvoir la paix grâce aux échanges. La Chambre de commerce internationale désire mettre son réseau et ses compétences au service du Cadre d'action global pour les réfugiés. À cet effet, elle a créé un conseil consultatif du secteur privé, qui travaille en étroite collaboration avec le HCR et qui a présenté au Secrétaire général de l'ONU, en janvier 2017, lorsque la Chambre de commerce internationale a obtenu le statut d'Observateur à l'Assemblée générale de l'ONU, un mémorandum d'accord avec le HCR. La Chambre de commerce internationale dispose d'un cadre cohérent et concerté pour collaborer avec le secteur privé dans tous les pays dans lesquels le HCR intervient. En outre, elle apporte la logique du secteur privé à la résolution de problèmes, afin que l'on puisse trouver des solutions durables et intégrer les questions de développement à l'action humanitaire d'urgence. Les membres de la Chambre de commerce internationale fournissent également leurs compétences en matière de sensibilisation. En effet, les entreprises locales ont souvent une forte influence sur le gouvernement de leur pays, qui sollicite souvent leur avis et leurs conseils. La Chambre de commerce internationale est aussi un partenaire important du G20 à travers le Business 20 et ses membres s'engagent à relayer les activités, problèmes et préoccupations du HCR dans ce contexte.

43. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite de constater que les interventions qui ont été faites vont dans le même sens que sa déclaration liminaire et que tous les acteurs ont la même compréhension de ce qu'il convient de faire. Un an après la Déclaration de New York et le début des travaux sur le Cadre d'action global pour les réfugiés, il constate que les pays hôtes sont ceux qui ont fait les plus grandes avancées. Le Haut-Commissaire note aussi que l'accent a été mis sur l'inclusion des réfugiés, qui doit être entendue comme une approche visant la recherche de solutions durables. Il se réjouit de constater que le processus qui a suivi la Déclaration de New York ouvre des perspectives. Les intervenants ont présenté leurs initiatives avec modestie mais les solutions qui ont été adoptées sont complexes et exigent une capacité à faire des choix difficiles et une volonté politique qui ne vont pas de soi. Le Haut-Commissaire espère que cette nouvelle approche deviendra la norme mondiale et aboutira au pacte mondial pour les réfugiés, qui sera examiné en 2018 à New York.

La séance est levée à 13 h 5.